

PRÉVENTION ET SÉCURITÉ DANS VOTRE ENTREPOT



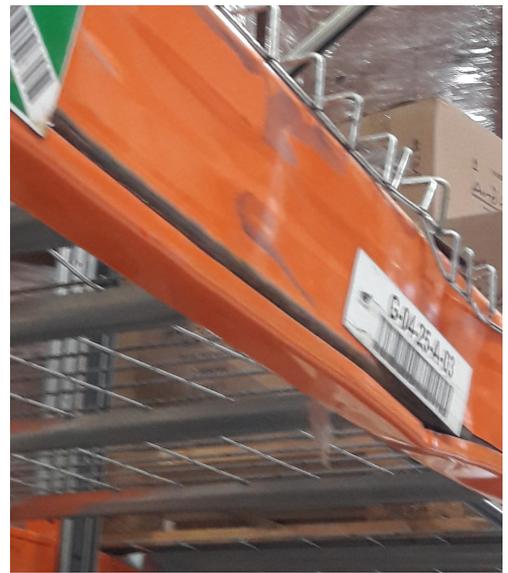
**INSPECTION TECHNIQUE DE VOS RAYONNAGES
MÉTALLIQUES, DE MEZZANINE ET DE PLATEFORME**

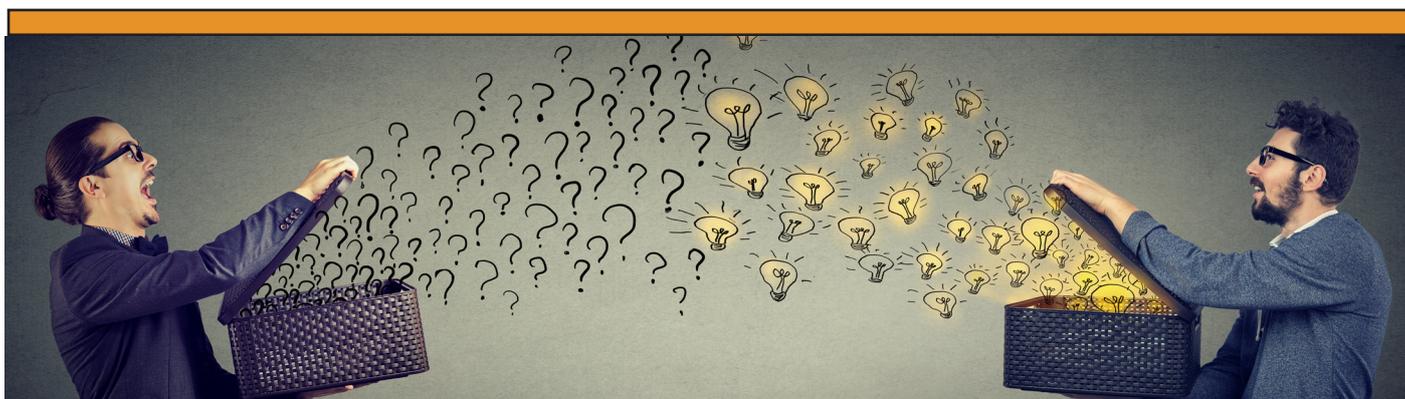


RACKING

CONTROL

- Pour garantir la sécurité dans vos entrepôts il est indispensable d'effectuer des inspections périodiques afin de vérifier le bon état des rayonnages.
- Une maintenance proactive garantit à votre installation une longévité prolongée et une exploitation en toute sécurité, sans interruption d'activité.
- Racking Control propose à ses clients un service de contrôle indépendant afin de minimiser les risques et maximiser la sécurité de fonctionnement de l'entrepôt en prévenant les dommages causés à la structure des rayonnages.
- La sécurité dans les entrepôts étant sa priorité absolue, Racking Control est fondée sur sa totale indépendance vis-à-vis des fabricants, des constructeurs et des monteurs de rayonnages métalliques.





Questions fréquentes :

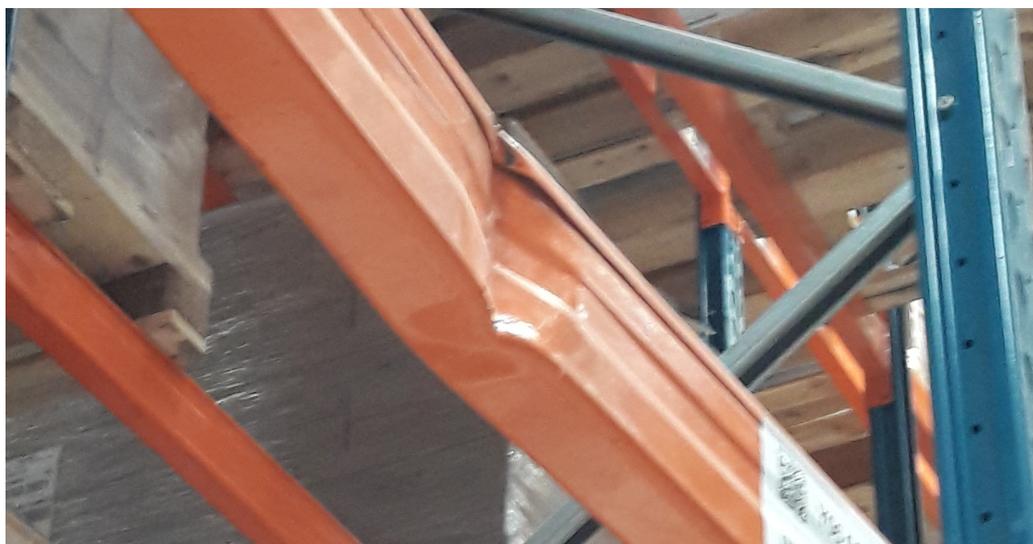
Est-ce une obligation de contrôler mes rayonnages ?

Il n'y a pas d'arrêté imposant le contrôle périodique des systèmes de stockage. Néanmoins, en tant qu'utilisateur du rayonnage, vous êtes responsable d'effectuer les inspections. En effet, les articles L4321-1 et R4322-1 du code du travail indiquent que les équipements de travail doivent être maintenus de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs.

En cas d'incident, le rapport de contrôle est l'un des premiers documents demandés par les assurances et les experts.

Quelle est la norme appliquée dans l'inspection des entrepôts ?

Depuis janvier 2009, la norme NF EN 15635 relatives aux « systèmes de stockage statiques en acier – utilisation et maintenance de système de stockage » est la norme de référence pour le contrôle périodique et la vérification avant mise en service des rayonnages.



Quels sont les points essentiels de la norme NF EN 15635 ?

Suivant la norme NF-EN 15635, le contrôle porte principalement sur les points suivants :

- État général des rayonnages.
- Echelles et leurs assemblages : traverses diagonales et horizontales.
- Lisses et leurs accessoires.
- Protections d'échelles et d'allées.
- Butées de charges.
- Entretoises de jumelage.
- Points d'ancrage au sol.
- Verrous et goupilles de lisses.
- Calage des pieds d'échelles.
- Verticalité des pieds d'échelles.
- Dispositif de retenue de charge au dos des travées simples (butée palette, filet et grillage).
- Platelages de protection au-dessus des passages piétons.
- Présence de plaque de charge constructeur conforme à l'installation.
- Notification des risques éventuels de l'installation et de la nécessité éventuelle de décharger immédiatement certains modules ou niveaux.

Quels sont les rayonnages concernés par cette inspection ?

D'après la norme EN 15635, l'ensemble des rayonnages dans lesquels interviennent des chariots élévateurs ou d'autres engins de manutention :

- Rayonnages à palettes.
- Rayonnages cantilevers.
- Rayonnages à accumulation.
- Rayonnages dynamiques pour palettes (hors système dynamique).
- Mezzanines industrielles dans lesquelles interagissent des engins de manutention.
- Magasins automatiques avec transtockeur.



À quelle fréquence doit-on effectuer le contrôle du rayonnage ?

Le délai entre deux contrôles par un expert ne devra pas excéder 12 mois.

L'inspection impactera-t-elle le fonctionnement de l'entrepôt ?

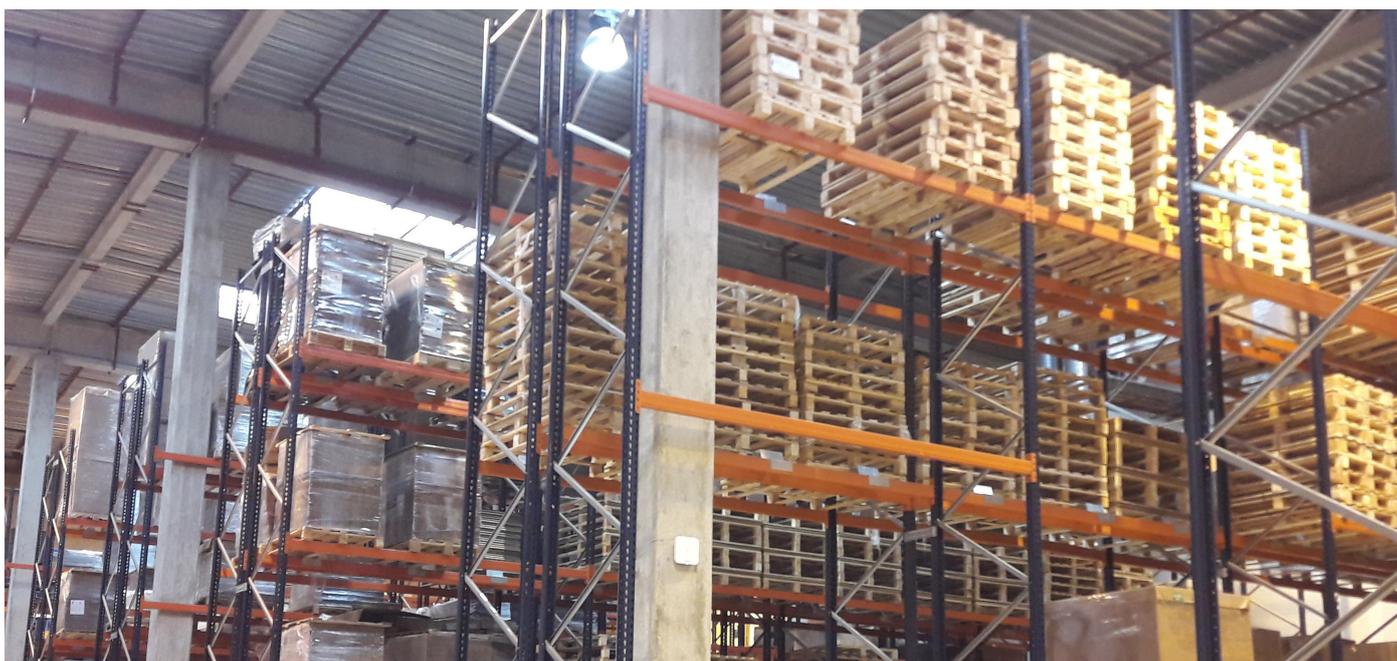
Non, les inspecteurs Racking Control réaliseront l'examen de vos rayonnages sans gêner le bon fonctionnement de votre entrepôt.

Qui peut réaliser l'inspection des rayonnages ?

Une personne qualifiée et indépendante des fabricants et des monteurs de rayonnages afin de garantir un contrôle transparent.

Pourquoi choisir Racking Contrôl pour réaliser le contrôle de mes rayonnages ?

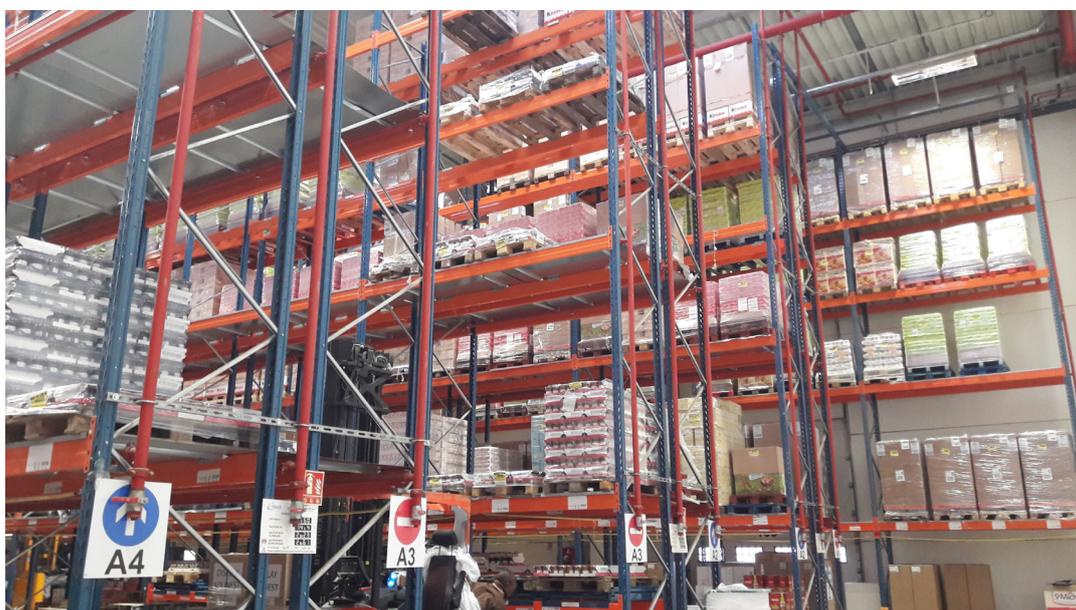
Racking Contrôl s'est spécialisé dans le contrôle des rayonnages métallique depuis sa création. C'est notre cœur de métier. Notre entreprise est indépendante, nos inspecteurs ont la qualification Socotec et disposent de l'expérience et des ressources nécessaires pour effectuer une inspection qualitative et fiable.



La classification des risques :

Afin d'identifier les parties endommagées, Racking control classe les risques au moyen de couleurs : vert, orange et rouge.

-  nécessite une mesure de surveillance régulière.
-  nécessite une action de maintenance dans un délai de 4 semaines.
-  nécessite une intervention et un déchargement immédiat.



Que comprend notre inspection de vos rayonnages par Racking Control ?

L'inspection Racking Control vous permettra de faire de votre entrepôt un lieu sécurisé. À l'issue de notre contrôle réalisé par des techniciens indépendant, qualifiés et expérimentés, il vous sera remis :

- Certificat d'inspection Racking Control avec signature et cachet.
- Rapport normé de contrôle détaillé comprenant, le descriptif technique d'installations, les adresses précises des dommages, classification des risques et des dommages ainsi que le constat détaillé des matériels endommagés avec photos.
- Tenue d'un historique des inspection effectuées.
- Assistance téléphonique.

Afin de respecter la norme Européenne EN 15635 et disposer d'un entrepôt sécurisé,

Prenez rendez-vous maintenant avec votre interlocuteur :

06 23 56 58 96